



Gil Gaignaire - Edouard Bousquet - Arnaud Abram

*Avocats associés*

Monsieur le PREFET de Région,  
Préfet des Bouches du Rhône  
Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Secrétariat Général  
16 Rue Zattara CS 70248  
13331 MARSEILLE CEDEX 3

ARRIVEE COURRIER

31 MARS 2020

SECRETARIAT SCADE

Marseille, le lundi 16 mars 2020

**Envoi par courrier RAR**

**Objet :** Recours gracieux contre Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2020

Arrêté N° AE-F09319P0366

Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches du Rhône,

Pour le compte du GFA du Grand Moutonnier dont je suis le conseil, j'ai l'honneur de vous présenter un recours gracieux concernant l'Arrêté Préfectoral référencé, et demandant l'émission d'un nouvel Arrêté Préfectoral autorisant, sans étude d'impact autre que celle fournie avec le présent dossier, le projet d'aménagement et de création de prairies envisagé par le GFA du Grand Moutonnier.

Vous voudrez bien trouver ci-joint ce recours gracieux et l'ensemble des annexes venant à l'appui de ce recours, notamment une expertise écologique préliminaire détaillée, élaborée par le cabinet SYMBIODIV, bureau d'études spécialisé en études environnementales.

Le gérant du GFA du Grand Moutonnier se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête.

Dans l'intervalle, je vous prie dans croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

**Gil GAIGNAIRE**

*PJ : Recours gracieux et ses 6 annexes*